Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Agent technique de prévention et de sécurité

Session 2008 • Code sujet : **SUJET - DOSSIER N° 1** • Durée : **3 h** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Amélioration de la sécurité d'un établissement industriel (2 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2008/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2008 - 1-Sujet.pdf

1. Amélioration de la sécurité d'un établissement industriel

Le dossier présente UMBRELLA CORPORATION, son activité industrielle à Rodez, son environnement et l'organisation de son service de sécurité. Le directeur demande trois missions complémentaires, mais les pages fournies n'en exposent que deux domaines : le management de l'équipe de sécurité incendie et la prévention et lutte contre la malveillance.

Management de l'équipe de sécurité incendie

Question 1. En tant que chef d'équipe de sécurité, réaliser une mission complémentaire visant à améliorer la sécurité de l'établissement en matière de management de l'équipe de sécurité incendie. Les documents annoncés dans le dossier comprennent les plans de l'établissement, un extrait du Code du travail, des extraits de la règle APSAD R4 et des articles de presse.

Structurer le management autour des risques incendie du site et des moyens humains réellement disponibles : 1 chef de sécurité, 2 chefs d'équipe et 6 agents, dont 4 SSIAP 1. De 06 h à 20 h, un chef d'équipe et un agent sont présents ; la nuit et le week-end, un agent prestataire travaille seul.

1. Faire le point sur les risques, les consignes et les moyens d'extinction, puis vérifier leur adéquation selon l'APSAD R4.
2. Répartir les rôles et former l'équipe aux alarmes, à l'évacuation et à l'accueil des secours.
3. Programmer des exercices et des contrôles, consigner les écarts et suivre les actions correctives.
4. Organiser une transmission claire des consignes au prestataire de nuit et de week-end.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Formaliser un plan de formation, d'exercices, de contrôle des moyens incendie et de transmission des consignes, avec suivi des actions correctives.

Prévention et lutte contre la malveillance

Question 2. En tant que chef d'équipe de sécurité, réaliser une mission complémentaire visant à améliorer la sécurité de l'établissement en matière de prévention et de lutte contre la malveillance. Les documents annoncés dans le dossier comprennent les plans de l'établissement, une annexe malveillance et des extraits de la règle APSAD R81.

Établir une protection contre la malveillance adaptée aux accès et aux zones sensibles, en s'appuyant sur les plans, l'annexe malveillance et la règle APSAD R81. La mesure doit aussi tenir compte du PC de surveillance et du gardiennage assuré par un agent isolé la nuit et le week-end.

- Repérer les points vulnérables et définir les secteurs à protéger après visite du site.
- Vérifier la sécurisation des accès, la gestion des clés et la couverture de détection intrusion.
- Organiser la réception des alarmes au PC ou par le dispositif prévu, puis préciser les étapes de levée de doute, d'alerte et de traçabilité.
- Tester périodiquement le système et vérifier que le prestataire reçoit les alarmes et dispose de son PTI.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Adapter la détection intrusion aux zones sensibles et formaliser la réception des alarmes, la levée de doute et l’intervention.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2008)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2008, porte le code SUJET - DOSSIER N° 1 et dure 3 h, coefficient 4. Le dossier étudie UMBRELLA CORPORATION, entreprise industrielle de Rodez, et l'organisation de sa sécurité. Les missions visibles concernent le management de l'équipe incendie et la prévention de la malveillance, à partir de plans et de références réglementaires et techniques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le service interne compte un chef de sécurité, deux chefs d'équipe et six agents, dont quatre titulaires du SSIAP 1.
- De 6 h à 20 h, la présence d'un chef d'équipe et d'un agent de sécurité est obligatoire.
- La nuit et les week-ends, un agent prestataire intervient seul, équipé d'un PTI et de moyens de réception des alarmes.
- Le dossier annonce les plans, un extrait du Code du travail, les règles APSAD R4 et R81, des articles de presse et une annexe malveillance.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer clairement l'organisation du service interne en journée de celle du prestataire la nuit et les week-ends.
- Appuyer les propositions sur les plans de l'établissement et les documents réglementaires ou techniques annoncés.
- Prendre en compte le travail isolé, le PTI et la réception des informations d'alarme lors de l'analyse des rondes.
- Ne pas inventer la troisième mission : seules deux thématiques sont lisibles dans les pages fournies.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment exploiter les plans et les extraits de règles pour traiter une mission ?

Repérez sur les plans les accès, locaux et circulations utiles, puis confrontez vos constats aux extraits réglementaires et techniques. Justifiez chaque proposition par un élément identifiable du site ou du dossier.

Q : Que faut-il retenir du gardiennage nocturne ?

De 20 h à 6 h et les week-ends, un agent de la société prestataire assure seul la sécurité du site. Il est équipé d'un dispositif PTI et dispose de moyens lui permettant de recevoir les informations d'alarme pendant ses rondes.

Q : Combien de missions faut-il traiter dans les pages fournies ?

Le sujet annonce trois missions complémentaires, mais les pages fournies ne précisent que deux domaines : le management de l'équipe incendie et la prévention de la malveillance. La troisième mission ne peut pas être reconstituée à partir de ces pages.

Q : Le barème attribue-t-il des points à chaque mission ?

Aucun barème ni détail de points par mission n'apparaît dans les pages fournies. La durée officielle est de 3 h et le coefficient est 4. Il convient de répondre en s'appuyant sur les documents du dossier, sans supposer de répartition des points.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2008/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2008 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.